



MAIRIE de FRUGES

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

Apprécié le 3 Mars 2017
DÉPARTEMENT du
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT de
MONTREUIL-SUR-MER

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION Des Stades Michel Engrand et Des charbonniers

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu les pluies de ces derniers jours sur la région de Fruges,
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la
sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade Michel Engrand et
Stade des Charbonniers, du samedi 04 Mars 2017 au dimanche 05 Mars 2017 inclus.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade Michel Engrand et Stade des Charbonniers seront interdits à toute
pratique sportive **du samedi 04 Mars au dimanche 05 Mars 2017** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables
Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 03 Mars 2017

Po/ Le Maire

Jean-Marie LUBRET

